

Lettre électronique d'informations syndicales

Chers collègues syndiqués de la FGAF !

LOI DU 7 AOUT 2019 : UNE ATTEINTE SANS PRECEDENT AUX DROITS DES FONCTIONNAIRES

La loi de transformation de la fonction publique publiée au *Journal officiel* le 7 août dernier concerne l'ensemble des agents des trois fonctions publiques : elle constitue un tournant historique pour ces derniers.

En effet toute une série de mesures vont désormais s'appliquer dans l'ensemble des trois fonctions publiques :

- les 35h de travail hebdomadaire s'appliquent désormais à tous les fonctionnaires ;
- on pourra désormais recruter des contractuels dans toutes les catégories (A, B et C), notamment par le biais de CDD de projet ;
- un détachement d'office est créé qui permet d'envoyer un fonctionnaire dans une autre administration sans son consentement ;
- une procédure de rupture conventionnelle est créée pour les fonctionnaires souhaitant un départ volontaire ;
- à partir du 1^{er} janvier 2020 les commissions paritaires ne seront plus compétentes pour les questions liées à l'avancement et aux promotions mais uniquement sur les décisions individuelles défavorables à l'agent (licenciement, insuffisance professionnelle, etc...);
- suppression des commissions de discipline de recours ;
- harmonisation des autorisations spéciales d'absence.

Par ailleurs de nouvelles dispositions ne s'appliquent qu'à une part de la fonction publique :

- dans la fonction publique territoriale le droit de grève est désormais encadré : les agents devront préalablement se déclarer grévistes ;
- dans la fonction publique hospitalière création de Comité Sociaux d'établissement (CSE) regroupant les actuels CTE et CHSCT, suppression de la notation et généralisation de l'entretien individuel.

On le voit la philosophie générale du texte est claire : sous prétexte de rendre la fonction publique plus flexible, il ne s'agit ni plus ni moins que de privilégier le recrutement des contractuels au détriment des fonctionnaires et ainsi de supprimer entre 15000 et 50000 postes d'ici 2022 pour faire des économies, tout en minimisant le poids des syndicats dans la gestion des carrières afin de les affaiblir!

Le Secrétaire général François PORTZER